

DOCUMENTS A FOURNIR AU MOMENT DU DEPOT DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT DE CAPACITE A MARIAGE <u>Au minimum deux mois avant la date du mariage</u>	Cadre réservé au service de l'Ambassade	
	FUTUR EPOUX	FUTURE EPOUSE
1- <b>RENSEIGNEMENTS RELATIFS A CHACUN DES EPOUX</b> (document ci-joint)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2- <b>RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX EPOUX</b> (document ci-joint)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3- <b>COPIE INTEGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE, en original</b> , délivré par la mairie du lieu de naissance ou le service central d'état civil de Nantes, depuis moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier (6 mois si le document a été délivré à l'étranger avec traduction et légalisations éventuelles, en cas de délivrance par les autorités étrangères)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4- <b>JUSTIFICATIF DE NATIONALITE FRANCAISE UNIQUEMENT PAR :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la copie (recto-verso) certifiée conforme de la carte nationale d'identité, ou</li> <li>- la copie d'un certificat de nationalité française, ou</li> <li>- la mention de la nationalité française portée en marge de la copie intégrale de votre acte de naissance</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5- <b>JUSTIFICATIF DE L'IDENTITE</b> des futurs époux au moyen de la photocopie de la page d'identité du passeport	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6- <b>JUSTIFICATIF DU DOMICILE ou de la résidence en France</b> (photocopie d'une facture eau, électricité, gaz...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<b>RENSEIGNEMENTS RELATIFS  A CHACUN DES FUTURS EPOUX  DEMANDE DE CERTIFICAT DE CAPACITE A MARIAGE</b>
--

NOM : (majuscules) .....

Prénoms : (dans l'ordre de l'état civil) .....

PROFESSION : .....

LIEU DE NAISSANCE : .....

(code postal) : .....

PAYS : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

NATIONALITE(S) : .....

DOMICILE : .....

Lieu : .....

N° et rue : .....

Pays : .....

Tél : ..... Adresse Email : .....

RESIDENCE A MAURICE : .....

SITUATION FAMILIALE :  CELIBATAIRE  VEUF (VE) :  DIVORCE (E) :

Si veuf (ve) ou divorcé (e) :

Nom et prénom du précédent conjoint : .....

Date et lieu du précédent mariage : .....

Date du veuvage<sup>(1)</sup> ou de la décision de divorce<sup>(2)</sup> : .....

Filiation	Père	Mère
NOM		
PRENOMS		

J'ATTESTE SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS DONNES.

A ....., le .....

SIGNATURE

<sup>(1)</sup> Produire une copie de l'acte de décès du précédent conjoint ou un livret de famille français.

<sup>(2)</sup> Produire une copie de l'acte de mariage avec la mention de divorce ou un livret de famille français.

**TRES IMPORTANT**

En application de l'article 161 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans et d'une amende de 400 à 4 000 francs (60 à 600 euros) ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque aura sciemment établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou qui aura falsifié ou modifié une attestation ou un certificat originellement sincère.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS  
A CHACUN DES FUTURS EPOUX  
DEMANDE DE CERTIFICAT DE CAPACITE A MARIAGE**

NOM : (majuscules) .....

Prénoms : (dans l'ordre de l'état civil) .....

PROFESSION : .....

LIEU DE NAISSANCE : .....

(code postal) : .....

PAYS : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

NATIONALITE(S) : .....

DOMICILE : .....

Lieu : .....

N° et rue : .....

Pays : .....

Tél : ..... Adresse Email : .....

RESIDENCE A MAURICE : .....

SITUATION FAMILIALE :  CELIBATAIRE  VEUF (VE) :  DIVORCE (E) :

Si veuf (ve) ou divorcé (e) :

Nom et prénom du précédent conjoint : .....

Date et lieu du précédent mariage : .....

Date du veuvage<sup>(1)</sup> ou de la décision de divorce<sup>(2)</sup> : .....

**(Pour les conjoints mauriciens : jugement de divorce « définitif » traduit en français et apostillé par le Bureau du Premier Ministre)**

Filiation	Père	Mère
NOM		
PRENOMS		

J'ATTESTE SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS DONNES.

A ....., le .....

SIGNATURE

<sup>(1)</sup> Produire une copie de l'acte de décès du précédent conjoint ou un livret de famille français.

<sup>(2)</sup> Produire une copie de l'acte de mariage avec la mention de divorce ou un livret de famille français.

**TRES IMPORTANT**

En application de l'article 161 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans et d'une amende de 400 à 4 000 francs (60 à 600 euros) ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque aura sciemment établi ou fait usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ou qui aura falsifié ou modifié une attestation ou un certificat originellement sincère.

**RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX FUTURS EPOUX  
DEMANDE DE CERTIFICAT DE CAPACITE A MARIAGE**

DATE PREVUE ET LIEU DE LA CELEBRATION DU MARIAGE

.....  
.....

1. PARENTE ou ALLIANCE

Les futurs époux ont-ils un lien de parenté ou d'alliance entre eux ?

OUI                       NON

si OUI, lequel ?

.....

2. REGIME MATRIMONIAL :

Un contrat de mariage est-il prévu ?

OUI                       NON

Un écrit désignant la loi applicable à votre régime matrimonial est-il prévu ?

OUI                       NON

3. ENFANTS NES DES FUTURS EPOUX:

	<b>Prénom(s)</b>	<b>NOM</b>
Premier enfant	.....	.....
Deuxième enfant	.....	.....
Troisième enfant	.....	.....
Quatrième enfant	.....	.....

A ....., le .....

A ....., le .....

Signature du futur époux

Signature de la future épouse

---

✉ *Ambassade de France  
Service de l'Etat Civil  
14, rue Saint Georges –  
PORT LOUIS (Maurice)*

*Téléphone : (00 230) 20 20 100  
Télécopie : (00 230) 20 20 141  
E.Mail : [ambafr@intnet.mu](mailto:ambafr@intnet.mu)*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

AMBASSADE DE FRANCE  
A  
MAURICE

**APRES LA CELEBRATION DU MARIAGE A MAURICE**  
**Documents à présenter à l'Ambassade de France**  
**En vue d'obtenir la transcription de l'acte de mariage et le livret de famille**  
*(délai d'attente : un mois)*

I – Demande de transcription à remplir à l'Ambassade

II – La copie intégrale de l'acte de mariage mauricien, **en original, apostillé par le Bureau du Premier Ministre**

III – **Passeport ainsi que la photocopie des pages concernant :**

- . l'identité
- . le tampon d'entrée à Maurice au moment de la célébration du mariage
- . adresse en France ou à l'étranger

IV – Si vous avez passé un **contrat de mariage** devant un notaire, **le certificat** délivré par le notaire **en deux exemplaires** (l'un pour l'état civil mauricien, l'autre pour l'Ambassade)

\*\*\*\*\*

*Les services de l'Ambassade de France sont ouverts au public, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00./.*

\*\*\*\*\*

*Le livret de famille et deux copies intégrales de l'acte de mariage transcrit seront adressés au(x) conjoint(s) français par l'intermédiaire de la Mairie du lieu de leur résidence en France ou, pour les ressortissants français domiciliés à l'étranger, par les services consulaires français de la circonscription dont ils dépendent.*

\*\*\*\*\*

Pour information :

Coordonnées du Bureau de l'Etat Civil mauricien : Civil Status Division  
Emmanuel Anquetil Building  
Port Louis (Maurice)  
Tél . : (00 230) 201 17 27  
Télécopie : (00 230) 211 24 20.

---

---